

BULLETIN MUNICIPAL SAINT-AIMÉ-DES-LACS

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR : MARC-ANDRÉ LUSSIER

Avril 2018
Volume 4, numéro 3



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, 119, rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs, QC G0T 1S0

Téléphone : (418) 439-2229 - Télécopieur : (418) 439-1475

Courriel : info@saintaimedeslacs.ca Site Internet : www.saintaimedeslacs.ca

Des décisions du Conseil lors de la séance du 6 mars 2109.

• **Projet de règlement 347**

Le Conseil a adopté le second projet de règlement 347 modifiant le règlement de zonage 260 et le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 263 concernant l'implantation de résidences en zone agricole et autres modifications.

Ce projet de règlement, de type omnibus, modifie plusieurs éléments des deux règlements cités. Il serait trop ardu de détailler ces modifications dans le Bulletin. En conséquence, les intéressés sont priés de contacter la Direction générale pour en obtenir les détails. Nous pouvons toutefois mentionner que l'usage de terrains de camping temporaires serait autorisé dans toute la municipalité, lors d'événements qui en nécessiteraient l'usage.

• **États financiers 2018**

Le Conseil a adopté les états financiers de la Municipalité pour l'année 2018. Le document est disponible pour consultation au Bureau municipal.

Dans la même veine, le Conseil a reconduit le mandat de la Firme de comptable Benoit Côté CPA pour les trois prochaines années 2019, 2020 et 2021.

• **Territoires incompatibles à l'activité minière**

Afin d'assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres activités du territoire de la municipalité, le Conseil a approuvé, à la majorité, de demander à la MRC de Charlevoix-Est de désigner, à titre de Territoires incompatibles à l'activité minière, tous les lots où se retrouvent des activités qui peuvent être identifiées comme telles.

Cette demande tient compte du projet de Loi n° 70 modifiant la *Loi sur les mines* permettant dorénavant aux MRC de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière dans leur schéma d'aménagement et de développement afin qu'ils soient soustraits à l'activité minière. C'est dans cet esprit que la MRC de Charlevoix-Est procède actuellement à la délimitation de ses territoires incompatibles à l'activité minière et consulte les municipalités de son territoire à ce sujet.

Cette nouvelle orientation permet aux MRC d'exclure les activités de prospection, de recherche, d'exploration, d'exploitation dans le périmètre d'urbanisation de son territoire ainsi que dans certains secteurs où l'affectation du territoire est vouée aux usages suivants:

- Urbain et résidentiel
- Historique, culturel et patrimonial
- Agricole
- Agrotouristique
- Récréotouristique intensive

• **Politique des aînés**

La municipalité s'est dotée en 2015 de sa toute première politique des aînés et de son plan d'action. Cette politique et son plan d'action sont arrivés à échéance le 31 décembre 2018.

Comme cette politique est toujours d'actualité et que certains éléments de son plan d'action sont encore à réaliser, le Conseil a résolu de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2019.

• **Chemin Tremblay**

Le chemin Tremblay a déjà été prolongé pour donner l'accès à de nouvelles propriétés à son extrémité sud. Il reste maintenant à compléter les travaux en terminant l'asphaltage et la pose de bordures en béton.

En conséquence et suite à une demande de soumission, le Conseil a approuvé l'octroi d'une

commande à Da-Re-L Excavation inc. pour exécuter ces travaux. Le cout de la commande est de 23 500 \$ plus les taxes applicables.

Des décisions du Conseil lors de la séance du 3 avril 2019.

• **Projet de règlement n° 347**

Le Conseil a adopté le règlement n° 347 dont le second projet avait été adopté à la séance du 6 mars 2109.

• **Projet de règlement n° 348**

Le Conseil a déposé un avis de motion visant à modifier le règlement de zonage n° 260 et le règlement de construction n° 262. Les intéressés sont priés de contacter la Direction générale de la Municipalité pour en obtenir les détails.

L'avis de motion est la première étape de l'adoption du règlement qui sera présenté à la prochaine séance du Conseil.

• **Projet de règlement n° 349**

Le Conseil a déposé un avis de motion visant à modifier le règlement fixant le frais de déplacement et de covoiturage pour les élus et les employés de la municipalité. Les intéressés sont priés de contacter à la Direction générale de la Municipalité pour en obtenir les détails.

• **Date d'ouverture de la base de plein air du lac Nairne**

La Municipalité doit terminer certains travaux à la base de plein air du lac Nairne avant son ouverture. Compte tenu des conditions de sol au printemps et afin de minimiser les risques pour les utilisateurs, le Conseil a décidé de reporter la date d'ouverture de la base au 31 mai 2019.

• **Travaux d'électricité à la base de plein air du lac Nairne**

La BPALN a présentement 3 entrées électriques: 2 de 200 A et une de 400 A. Dans le but d'augmenter le nombre de sites avec électricité, ce qui en augmente la rentabilité, le Conseil a décidé d'ajouter une capacité de 200 A. Pour ce faire, l'entrée de 400 A passera à 600 A. Les deux autres entrées de 200 A chacune continueront d'être utilisées.

À cet effet, le Conseil a approuvé l'octroi d'un mandat à Asselin Électrique pour la somme de 21 098,10 \$ TTC. Ce mandat comprenant aussi la distribution électrique aux terrains à électrifier sera exécuté dès que les conditions de sol le permettront.

• **Achat de publicité Le Charlevoisien**

L'hebdo Le Charlevoisien publiera prochainement un supplément «Semaine de la municipalité». Pour cette occasion, le Conseil a approuvé l'achat d'une publicité au montant de 225 \$ plus taxes.

• **Commandites**

Le Conseil a approuvé l'octroi des commandites suivantes:

- Diabète Charlevoix: 50 \$
- 106e groupe «Faucon des Monts de Charlevoix»: 50 \$
- Gala de l'Excellence de l'école secondaire du Plateau: 50 \$
- Brunch de la Croix-Rouge : 4 billets de 40 \$

Autres nouvelles

• **Consultation de la ministre du Tourisme dans Charlevoix**

Lundi, le 1er avril dernier, le conseiller **Marc-André Lussier** a participé à la consultation de la ministre du Tourisme, **Mme Caroline Proulx**, sur le tourisme dans Charlevoix. En plus d'une équipe très complète, la ministre était aussi accompagnée de la députée, **Mme Émilie Foster**.

Ce fut une démarche réussie qui a permis aux participants du secteur touristique de Charlevoix de côtoyer les gens du milieu, tous regroupés dans un même esprit et pour un même objectif.

Tous ont eu l'occasion de discuter tant avec la ministre qu'avec la députée des enjeux auxquels font face les intervenants du secteur touristique de Charlevoix.

La ministre se propose, dans la prochaine année, de développer une politique touristique en tenant compte des idées et recommandations des différentes régions du Québec.

Par cette démarche, nous avons senti la volonté de la ministre d'aider les régions touristiques à développer leur créneau propre et de stimuler cette industrie si importante pour une région comme Charlevoix.



• Rampe pour handicapés au Centre aimélacais

Après une démarche que nous trouvons nous-mêmes trop longue, le dossier de la rampe pour handicapés approche de son épilogue. En effet, l'architecte nous avise que les éléments pour modifier la toile existante sont tous disponibles. Il attend la fonte de la neige autour de la rampe pour faire les modifications requises.

La surface de la rampe ne paraissant pas antidérapante, la Municipalité, comme elle l'a déjà fait, a demandé à la mairesse d'attirer l'attention de l'architecte sur ce point et de trouver une solution adéquate.

• Suivi de la qualité de l'eau des puits de résidences isolées

Cette année encore, nous proposons de répéter le programme de suivi de la qualité de l'eau des puits des résidences non raccordées au réseau.

Ce projet a pour but d'obtenir un meilleur prix pour les analyses et ainsi, de rendre l'analyse de l'eau plus abordable et plus aisée pour leurs propriétaires. À titre d'exemple, l'analyse est offerte au coût de 35 \$ livraison comprise contre 80 \$, habituellement.

La direction générale refera très prochainement la même démarche que l'année dernière pour que le service soit disponible en mai prochain.

• Économie d'eau et compteurs d'eau

Comme il a déjà été mentionné, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) oblige la municipalité de St-Aimé-des-Lacs à installer des compteurs d'eau (débitmètres) sur certains immeubles de la municipalité. Nous comprenons que cette démarche vise ultimement l'installation de compteurs chez tous les clients de l'aqueduc.

L'avantage immédiat de l'utilisation de compteurs d'eau est une répartition de la facture d'eau et d'égout en fonction de la consommation individuelle de chaque immeuble; ce qui, en soi, peut être considéré comme intéressant. Cependant, cette démarche représente un coût d'environ 350 \$ par immeuble pour un total d'environ 70 000 \$ pour l'ensemble des 202 clients de l'aqueduc.

Quoiqu'il y ait un certain avantage à facturer l'eau au volume consommé, le coût d'installation de compteurs nous paraît exorbitant face aux bénéfices anticipés. En effet, comme nous l'avons déjà expliqué, nous croyons cette démarche non rentable tandis que l'argent pourrait être utilisé à meilleur escient pour d'autres projets.

Afin d'étoffer notre argumentation auprès du MELCC, nous proposons aux clients de l'aqueduc de participer à une démarche visant à réduire leur consommation d'eau en minimisant entre autres, les lavages de voitures et l'arrosage des pelouses, et en installant des appareils économeurs d'eau dans leur domicile. Ainsi si nous pouvons réduire la consommation en deçà du seuil défini par le Ministère, nous pourrions éviter à nos citoyens une dépense qu'ils ne désirent pas.

Dans cet esprit, le Conseil a entamé une démarche en deux volets; le premier, auprès d'Hydro-Québec qui offre des appareils économeurs d'eau, afin d'obtenir un prix de groupe intéressant qui pourrait séduire les quelques 202 clients de l'aqueduc, et le deuxième de discuter avec le MELCC et lui démontrer les efforts de la Municipalité pour diminuer sa consommation afin qu'elle n'ait pas à installer de compteurs d'eau.

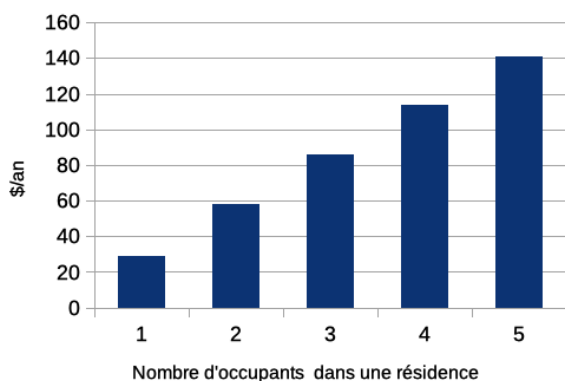
Dans le cas des appareils économeurs d'eau et d'après les calculs d'Hydro-Québec, on peut

identifier des économies non négligeables pour les clients et la municipalité tel que montré dans les tableaux suivants. En faisant un achat de groupe pour les troussees proposées par HQ, nous pouvons obtenir des prix dérisoires comme montrés plus bas.

Nombre d'occupants	Économies annuelles	
	\$/an	l/an
1	29	10 782
2	58	21 564
3	86	33 022
4	114	43 804
5	141	53 911

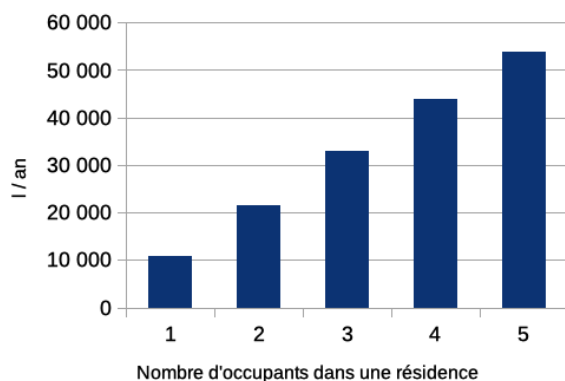
Économies annuelles

(\$/an)



Économies annuelles

(litres/année)



En effet, en examinant le tableau des économies, on remarque que la période de récupération de



l'investissement est d'au plus 4 mois (29 \$/an / 8\$ = 3,3 mois) pour une résidence avec un occupant, et de l'ordre de 1 mois pour 3 occupants. Difficile de trouver mieux!

Les produits économiseurs d'eau et d'énergie contribuent à réduire la consommation d'eau potable et les coûts variables liés à sa production. En les utilisant, la Municipalité se donnera ainsi les moyens d'atteindre les objectifs qui ont été fixés dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

En vous encourageant à installer des pommes de douche et des aérateurs de robinet homologués *WaterSense* (<http://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/watersense.html>), nous vous aidons à utiliser moins d'eau et à faire des économies sur votre facture d'électricité, sans compromettre votre confort.

• Confort identique

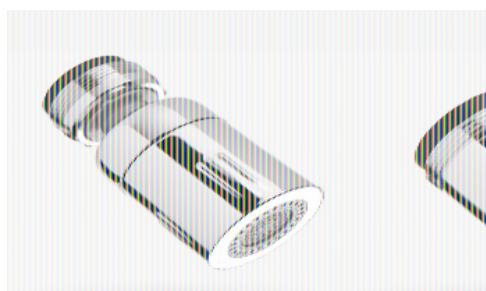
Les pommes de douche et aérateurs de robinet réduisent le débit d'eau à 5,7 l/min, soit jusqu'à 40 % de moins que celui de produits

traditionnels. La pression restant la même, les résidents ne sentiront pas la différence.

- **Produits garantis dix ans**

Les pommes de douche et les aérateurs de robinet des trousse sont garantis dix ans. Notamment, les pommes de douche sont fabriquées en thermoplastique ABS et sont résistantes à la corrosion comme aux impacts.

- **Installation facile et rapide**



L'installation des pommes de douche et des aérateurs de robinet est simple et rapide. Les instructions fournies avec les trousse expliquent clairement comment faire. Il est aussi possible de visionner un tutoriel vidéo.

- **Offre de la Municipalité**

Afin de concrétiser la démarche proposée, la Municipalité offre aux clients de l'aqueduc, mais

aussi aux propriétaires de puits privés, de procéder à un achat groupé et de le parrainer.

Afin de gérer son programme, HQ a mandaté l'entreprise **Solutions Écofitt** qui fournira les produits sélectionnés. Si nous pouvons regrouper au moins 50 clients, **Solutions Écofitt** nous offrira des prix battant toute concurrence et difficiles à refuser. En effet et comme le démontre le tableau suivant, à l'achat d'un lot de plus de 50 trousse, vous bénéficiez d'un rabais allant jusqu'à 69 % du prix unitaire.

Déjà que les prix de **Solutions Écofitt** sont inférieurs aux prix du courant, en se regroupant, les citoyens peuvent faire des économies supplémentaires.

Solutions Écofitt			
Trousse	Prix habituel	Prix pour ≥ 50	
	\$	\$	Réduction
Pomme de douche à massage	26,17	8	69,43 %
Pomme de douche à effet de pluie	31,78	10	68,53 %
Pomme de douche téléphone	35,05	12	65,76 %

Prochaine étape de son parrainage, la Municipalité vous fera parvenir prochainement plus d'informations par la poste pour vous présenter les produits et vous fournir un formulaire de commande.

Soyez donc attentifs à vos prochains courriers. D'ici là, vous pouvez consulter le site d'HQ pour vous informer sur les différents appareils offerts à <http://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/eau-chaude/economiseurs-eau-energie.html>

Carnaval de St-Aimé-des-Lacs 2019



Merci aux bénévoles qui donnent sans compter et sans qui notre événement ne serait pas un aussi grand succès.

Merci aux merveilleuses duchesses et leurs intendants. Ce fut un grand plaisir pour nous de vous côtoyer chaque semaine.

Merci aux nombreux commanditaires qui rendent possible en grande partie le Carnaval.

Merci aux gens de partout dans Charlevoix qui sont venus nous encourager à nos soirées.

On vous annonce qu'il aura une édition 2020!



Marie-Claude Lapointe
Marco Lavoie
Ritchy Godin
Jeannette Dufour
Francine Girard
Mélanie Lavoie

Les sports

par Monique Gravel

Ski alpin

Maélya Dufour (U10) et son frère **Émile** (U8) font partie du Club de ski Mont Grand-Fonds et ont participé à plusieurs compétitions cet hiver. **Maélya** a remporté deux médailles d'or au mont Sainte-Anne le 31 mars et **Émile** a décroché une quatrième et une septième place à Stoneham. Bravo!



Leurs parents **Véronique Pedneault** et **Jean-François Dufour** partagent leur plaisir et fierté.

Volleyball

Mélissa Thivierge (fille de Sylvie Dufour et Yvan Thivierge) et **Justine Thivierge** (fille de Marie-Claude et Jean-Marc Thivierge) ont remporté la médaille de bronze avec l'équipe les Rafales – Cadettes de l'école secondaire du Plateau, le 30 mars au tournoi régional de Lévis. Bravo!

Carnaval

Grâce à l'implication des membres du comité organisateur du carnaval, à la participation des duchesses et de leurs intendants ainsi qu'aux commanditaires, le carnaval de Saint-Aimé-des-Lacs a été l'un des plus populaires!



Samedi 9 mars, à L'Isle-aux-Coudres, la reine **Audrey Thivierge** accompagnée de son intendant **Djanick Duchesne**, le Bonhomme Carnaval et les membres du comité organisateur ainsi que la mairesse suppléante et les parents et



amis de la reine ont participé à la soirée de la Reine de Charlevoix.

En plus de Saint-Aimé-des-Lacs, St-Siméon, St-Hilarion et L'Isle-aux-Coudres ont présenté leur reine respective durant la soirée animée avec beaucoup de dynamisme.

Le hasard a favorisé la reine de St-Hilarion qui sera l'hôtesse de la soirée Reine-de-Charlevoix pour l'édition 2020.

Belle réussite et félicitations à toutes les personnes impliquées de près ou de loin !

Photos gracieuseté Le Charlevoisien

Hockey – famille

par James Dufour

Pour une deuxième année de suite, le tournoi familial composé uniquement de gens de St-Aimé-des-Lacs a eu lieu les 22 et 23 février dernier.



Le tournoi était composé de sept équipes, dont trois dans la catégorie des enfants et quatre dans la catégorie des adultes. En tout, ce sont 16 enfants et 20 adultes qui ont participé ainsi que de nombreux supporteurs venus les encourager.

Le tournoi a débuté le vendredi en soirée et s'est terminé le lendemain en fin de journée avec un souper à la lasagne au Centre récréatif aimélaquois pour tous les participants ainsi que leur famille, ce qui représente un total d'environ 75 personnes.



L'activité a été appréciée de tous et plusieurs ont déjà réservé leur place pour la prochaine édition en 2020. Donc, je souhaite que ce tournoi devienne une tradition pour les sportifs de notre municipalité et l'objectif est d'avoir de plus en plus de gens qui participent d'année en année.

Merci à tous les participants et commanditaires et à l'an prochain.

Bibliothèque La Plume d'Or

par Monique Gravel

Ouverte les mardis de 18 h 45 à 20 h.

Exposition de dessins réalisés par les enfants de l'école Beau-Soleil.

C'est à voir!

En mai, un atelier d'échange de plantes vivaces et annuelles ainsi que des trucs de jardinage. Date à confirmer. À suivre.

Semaine de l'action bénévole 2019

La semaine de l'action bénévole 2019 a eu lieu du 7 au 13 avril. Elle représente une belle occasion pour rendre hommage aux bénévoles de notre communauté.

Vous êtes-vous déjà demandé comment une petite municipalité comme Saint-Aimé-des-Lacs pouvait réussir à organiser tant d'événements et à fournir tant de services? La réponse est dans le désir des citoyens d'animer leur communauté et de la servir, sans demander quoique ce soit en retour, sinon la satisfaction d'avoir fait du bien pour leur communauté. Pour une petite municipalité comme la nôtre, le bénévolat prend une part importante dans l'identité de son milieu.

Reconnu pour son bénévolat, Saint-Aimé-des-Lacs pourrait aussi bien s'appeler **Saint-Aimé-des-Bénévoles**, une grande municipalité !

Pour les remercier, nous vous présentons une liste non exhaustive (certains de nos citoyens offrant aussi leurs services à l'extérieur de la municipalité) des organismes qui s'épanouissent en profitant de ce bénévolat:

Église

- Fabrique, Garde d'honneur, Chorale, Liturgie, Pastorale, Capitation
- Équipe d'animation locale, «Mes croix, j'y crois».
- Chapelle Sacré-Cœur de Jésus
- Chapelle Ste-Rita & St-François

Famille et Aînés

- OPP (organisme de participation parentale)
- Conseil d'établissement (parents-école)
- Maison des jeunes
- Soccer (comité de parents)
- FADOQ des Lacs
- MADA (Municipalité amie des aînés)

Service d'entraide et communautaire

- Comité Fraternité
- Popote roulante
- Guignolée
- Bibliothèque
- Comité du Centre récréatif aimélacois
- Comité activités
- Base plein air du lac Nairne
- Association de protection de l'environnement du Lac Nairne (APELN)
- Pompiers volontaires (Club social)
- Société canadienne du cancer (et Jonquille)
- Centraide
- Croix rouge
- Conseil consultatif d'urbanisme CCU
- Bulletin municipal

Événements

- Comité Parade du père Noël
- Comité Carnaval
- Anneau de glace du lac Ste-Marie
- Tournoi Hockey-famille
- Le Triathlon de Charlevoix

Brunch de la fête des mères

Le 12 mai 2019, au Centre récréatif aimélaquois, joignez-vous au club social des pompiers pour le Brunch de la fête des Mères. Les billets sont en vente auprès de tous les pompiers de Saint-Aimé-des-Lacs.

Pour renseignement: 418.439.2229

Courriel: danielboies@saintaimedeslacs.ca

info@saintaimedeslacs.ca

Message pour ceux et celles intéressés par le sujet religieux

par Monique Gravel

Églises de St-Aimé-des-Lacs et de Clermont.
Horaire des rencontres à l'occasion de Pâques.
18 avril 19h00: Dernière Cène à Clermont
19 avril 16h00: Office de la Passion à St-Aimé-des-Lacs
20 avril 20h00: Vigile pascale à Clermont

La cueillette de l'eau de Pâques se fait selon les rites anciens: avant le lever du soleil, du dimanche de Pâques. Elle est recueillie en eau courante, soit une source, un ruisseau, une rivière ou un fleuve, jamais dans un puits ou un lac.

C'est une tradition chrétienne établie depuis plusieurs années. Cette eau est réputée avoir des propriétés bénéfiques. Elle reste claire durant toute l'année.

Le Club Optimiste reconnaît

Le club optimiste a souligné les efforts des élèves du primaire. Sept élèves de l'école Beau-Soleil ont été reconnus lors de cette soirée le 10 avril dernier: Jean-Nicolas Lavoie, Ariane Lapointe, Charles-Olivier Lavoie, Adèle Gagnon, Chloé Tremblay et Samuel Bergeron. Absent de la photo James Leblond. *Crédit photo Pierre Rochette*



Des commerces de chez nous

• Chez Les Bergeron; Café, Couette & Chanson

Notre famille réalise un grand rêve en cette année 2019 ! Celui de vous accueillir dans un lieu chaleureux et authentique aux couleurs de l'arrière- pays et de la chanson.

Chez Les Bergeron proposera 5 chambres dans notre grand chalet suisse ainsi que la location du Pigeonnier du Lac, pavillon intime pouvant loger de 4 à 6 personnes.

Nous attendons votre visite dès cet été !

La Famille Bergeron

13, rue Principale

439-4157 www.chezlesbergeron.com

• Entretien Excellence

Résidents de Saint-Aimé-des-Lacs, nous sommes propriétaires d'une entreprise de service d'entretien ménager œuvrant dans le secteur résidentiel, commercial et industriel, depuis 2012.

Que ce soit pour la résidence privée ou l'édifice commercial, l'automobile ou le véhicule récréatif.

- Service de conciergerie
- Lavage de vitre et de tapis
- Unité mobile de lavage haute pression incluant dégel et débouchage de tuyau
- Grand ménage et nettoyage après-construction
- Lave-auto manuel
- Décapage, cirage et polissage haute vitesse de plancher
- Dénéigement de toiture
- Tonte de pelouse, taillage de haie et déchiquetage de branches et bien plus

Nos équipements à la fine pointe combinés à des dizaines d'années d'expérience sont à votre service pour un nettoyage sans égal.

Appelez-nous pour une soumission sans frais.

Mariève Fortin-Dion & Andreas Wlad

Tél. : 418.439.1959

Télécopieur : 418.439.1959

Cell. : 418.270.2700

www.entretienexcellence.com

LES PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES



Le myriophylle à épi, un danger pour la valeur de nos propriétés

Le myriophylle à épi, une plante exotique envahissante, est actuellement présent dans au moins 180 lacs et rivières du Québec. Il entraîne des impacts environnementaux importants, dont la perte de biodiversité, et nuit aux activités récréatives sur les plans d'eau ainsi qu'à la réputation de la beauté et de la qualité des lacs du Québec.

Le Bulletin en avait parlé en juin 2017 (Volume 3, numéro 5) et en août 2018 (Volume 4, numéro 8), et rappelait aux lecteurs ce danger qui guette nos lacs et nos propriétés. Il s'agit d'une plante aquatique vivace très envahissante, notamment grâce à son mode de reproduction par fractionnement des tiges et bourgeonnement. Chaque fragment peut produire un nouveau plant et coloniser ainsi rapidement un plan d'eau au détriment des usagers, des villégiateurs et des espèces floristiques et fauniques indigènes. Une fois implanté dans un plan d'eau, le myriophylle à épi est très difficile à déloger.

Tirées de la publication «Le myriophylle à épi - Petit guide pour ne pas être envahi» du CRE Laurentides, https://crelaurentides.org/images/images_site/documents/guides/Guide_Myriophylle_FR.pdf, nous reproduisons quelques recommandations pour prévenir ou freiner sa propagation.

La prévention, la meilleure option!

Recommandations générales afin de prévenir l'introduction et la propagation du myriophylle à épi dans les plans d'eau :

- Utiliser des espèces de plantes aquatiques indigènes pour la création de jardins d'eau ou ornementaux.
- Procéder à l'inspection ainsi qu'au nettoyage des embarcations et de l'équipement nautique en suivant la procédure proposée plus bas.
- Éviter de circuler en embarcation dans les zones où les plantes aquatiques prolifèrent.
- Ne pas arracher les plantes aquatiques.
- Limiter les apports en sédiments et nutriments aux plans d'eau, afin d'éviter de créer un milieu propice à la multiplication des plantes aquatiques.
- Ne pas remettre à l'eau tout organisme aquatique provenant d'un autre plan d'eau.
- Apprendre à identifier les différentes espèces de plantes aquatiques.

3 étapes simples pour éviter le pire!

À la sortie d'un plan d'eau et avant d'en visiter un autre :

Inspecter l'embarcation, la remorque, l'équipement et le matériel afin de retirer entièrement la boue, les plantes aquatiques et les débris visibles. Il importe de les jeter dans un endroit qui évitera leur réintroduction dans le milieu naturel.

Vider toute eau se trouvant dans l'embarcation, par exemple dans les viviers, le moteur, la cale et les glacières.

Nettoyer l'embarcation, la remorque ainsi que tout équipement ayant été en contact avec l'eau. Il est recommandé d'utiliser une laveuse à pression, à une pression de 2600 psi, pour permettre de bien déloger les organismes sans endommager l'embarcation. L'utilisation d'eau froide est tout à fait acceptable; toutefois, l'utilisation d'eau chaude à 50°C permet aussi de les tuer.

OU

Sécher l'embarcation, la remorque et l'équipement pendant au moins cinq jours, à un taux d'humidité de 65 % ou moins, avant d'accéder à un autre plan d'eau.

St-Aimé-des-Lacs dispose d'un poste de lavage de bateau à la Base de plein air du lac Nairne. Profitez-en, vous sauvez probablement votre lac.

Pour plus d'informations, le lecteur pourra consulter le site du MELCC à

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/paee/index.htm>



DÉVELOPPEMENT
SOCIAL INTÉGRÉ
Charlevoix

AGIR ENSEMBLE pour CHARLEVOIX

Qu'est-ce que DSI Charlevoix?

Regroupement d'une cinquantaine de partenaires des milieux communautaire, municipal, éducatif, de la santé, de l'emploi, de l'économie et de l'environnement qui agissent ensemble pour améliorer la qualité de vie de la population et réduire les écarts de bien-être.

Pourquoi DSI Charlevoix?

Nécessité d'agir ensemble pour renverser des tendances préoccupantes : démographie, pauvreté et inégalités sociales.

Comment se réaliser?

- En travaillant en complémentarité et dans la cohérence.
- En harmonisant les façons de faire et en optimisant les ressources.
- En favorisant l'engagement en agissant avec les citoyens.
- En augmentant les capacités sur des enjeux complexes.

Sur quoi travailler?

- La réussite et le bien-être.
- La mobilité sur le territoire.
- L'accès à une alimentation saine.
- L'accès à l'habitation.
- L'accès à des emplois.

UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR :

FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON | MRC DE CHARLEVOIX ET MRC DE CHARLEVOIX-EST
CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE
CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONSULTATION EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE (CRC)
CENTRAIDE QUÉBEC ET CHAUDIÈRES-APPALACHES